

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions. Désaffectations des diverses opérations.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En raison de la non réalisation de certains projets de recherche et développement (investissements) dans leur totalité, ou réalisés à un meilleur coût, il est proposé de prononcer la caducité du solde des subventions suivantes :

- Solde de 5 830,80 € sur une subvention de 60 000 € attribuée par délibération n°15 du 17 juillet 2015 à Aix-Marseille Université pour le compte de l'IUSTI pour le projet Canopée (AAP 18) qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 3 462,24 € sur une subvention de 150 000 € attribuée par délibération n°84 du 19 décembre 2014 à Aix-Marseille Université pour le compte du LSIS pour le développement du projet RANGE qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 17,49 € sur une subvention de 130 000 € attribuée par délibération n°116 du 27 février 2015 à Aix-Marseille Université pour le compte de l'IM2NP pour le développement du projet ULTINATOOL qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 6 514,88 € sur une subvention de 50 000 € attribuée par délibération n°25 du 02 octobre 2015 à l'Entente pour la forêt méditerranéenne pour le développement du projet SOSPREDO qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 10 172,10 € sur une subvention de 75 000 € attribuée par délibération n°36 du 13 juillet 2012 à l'ONERA pour le développement du projet REMOTE qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 515,30 € sur une subvention de 43 000 € attribuée par délibération n°15 du 17 juillet 2015 au CNRS Délégation Provence et Corse pour le développement du projet POWER-C qui n'a pas été réalisé dans sa totalité.

Il vous est demandé de prononcer la désaffectation et le désengagement des montants correspondants pour un montant total de 26 512,81 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

FICHE TECHNIQUE

Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions. Désaffectations des diverses opérations. En application des règles internes à la collectivité conformément au rapport n°42 du 29 mars 2013.

Total désaffecté et désengagé : -26 512,81 €

Désignation du Bénéficiaire	Commissions	Subventions accordées	Montant de la réaffectation ou de la désaffectation
Aix-Marseille-Université pour l'IUSTI pour le projet CANOPEE	N°15 du 17/07/2015	60 000,00 €	-5 830,80 €
Aix-Marseille-Université pour le LSIS pour le projet RANGE	N°84 du 19/12/2014	150 000,00 €	-3 462,24 €
Aix-Marseille-Université pour l'IM2NP pour le projet ULTINATOOL	N°116 du 27/02/2015	130 000,00 €	-17,49 €
Entente forêt méditerranéenne pour le projet SOSPREDO	N°25 du 02/10/2015	50 000,00 €	-6 514,88 €
ONERA pour le projet REMOTE	N° 36 du 13/07/2012	75 000,00€	-10 172,10 €
CNRS pour le projet POWER-C	N°15 du 17/07/2015	43 000,00 €	-515,30 €
TOTAL			-26 512,81 €